



### • PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. (hors type U. et J.)

### • PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Aptitude physique pour réaliser la formation.

### • TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Code du travail (Art R4227-39 et R4227-28),
- Règlement E.R.P.,
- Règles A.P.S.A.D.,
- Code de la construction et de l'habitation.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 1h00
- suivant la superficie de l'établissement



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par le client



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- A définir

### • OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
  - > Contrôler le comportement des occupants,
  - > Contrôler l'application et la validité des consignes d'évacuation,
  - > Sensibiliser les occupants à leur mise en sécurité.

### • MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

### • MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### • MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur les codes niveau 2 du SSI.

## EUROFEU SERVICES S.A.S.

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE  
www.eurofeu.fr

**0 820 90 18 18** Service 0,09 € / min  
+ prix appel



## • MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.

## • PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) **et pratiques** (savoir-faire) :
  - > Prise de connaissance du plan d'évacuation et de l'organisation par le responsable de sécurité du site et le formateur,
  - > Vérification des zones de rassemblement par le responsable sécurité et le formateur,
  - > Lancement de l'exercice par DM (si clefs de réarmement) ou DI (si code de réarmement S.S.I.),
  - > Contrôle du temps d'évacuation,
  - > Contrôle du personnel présent au point de rassemblement,
  - > Briefing du temps passé et des incidents de parcours ou de rassemblement,
  - > Rapport d'évacuation écrit transmis dans les jours suivants l'exercice.

## • TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Sur devis, nous consulter.

